

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

06

2023

63

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 26 octobre 2023

Convocation du : 19 octobre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

ADMINISTRATION GENERALE : Modification de la représentation du Conseil Municipal au sein du CCAS – Remplacement d'un membre pour faire suite à la démission de Madame Christine Perez de ses fonctions de 1^{ère} adjointe et de conseillère municipale

Présents : Caroline Terrier, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Catherine Barcellino, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz.

Représentés :

Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon
Lionel Chevrolat a donné procuration à Sergio Mancini
Philippe Casamayor a donné procuration à Philippe Maillez
Sophie Gaguin a donné procuration à Valérie Berger
Harris Reneman a donné procuration à Annick Pantel

Absents :

Elodie Brelot, Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Cyril Langelot.

Secrétaire de Séance :

Valérie Berger

Vu l'article R123-7 du code de l'action sociale et de la famille, qui confie au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS,

Vu l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles qui prévoit que les membres élus par le Conseil Municipal et les membres nommés par le Maire, le sont à la suite de chaque renouvellement du Conseil Municipal et pour la durée du mandat,

Vu la délibération N° 03-2020-19 du 11 juin 2020, portant sur la constitution du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant la démission effective au 04 octobre 2023 de Madame Christine Perez de ses fonctions de 1ère adjointe et de conseillère municipale, et par voie de conséquence de ses fonctions de membre du CCAS,

Considérant que le nombre des membres constituant le Conseil d'Administration du CCAS a été fixé à 16 de manière paritaire, dont 8 membres élus au son sein par le Conseil Municipal et 8 autres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal, qui participent à des actions de prévention, d'animation et de développement social menées dans la commune,

Considérant que le Maire est Président de droit du CCAS,

Considérant qu'il convient d'élire un nouveau membre du Conseil Municipal pour remplacer Madame Christine Perez au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S,

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection de Madame Laurence Rouquette pour remplacer Madame Christine Perez et de voter à main levée.

Le Conseil Municipal, Ouï les explications de Madame le Maire, A L'UNANIMITE

DECIDE que Madame Laurence Rouquette remplace Madame Christine Perez au sein du C.C.A.S.

La composition des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S, issus du Conseil Municipal, est donc la suivante :

Présidente : Mme Terrier Caroline

Membres issus du Conseil Municipal : Cortinovis Véronique, Rouquette Laurence, Berger Valérie, Rampon Anne-Sophie, Maciocia Annie, Pantel Annick, Curtet Jean-Marc, Thimel-Blanchoz Nathalie.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.


Le Maire,
Caroline TERRIER